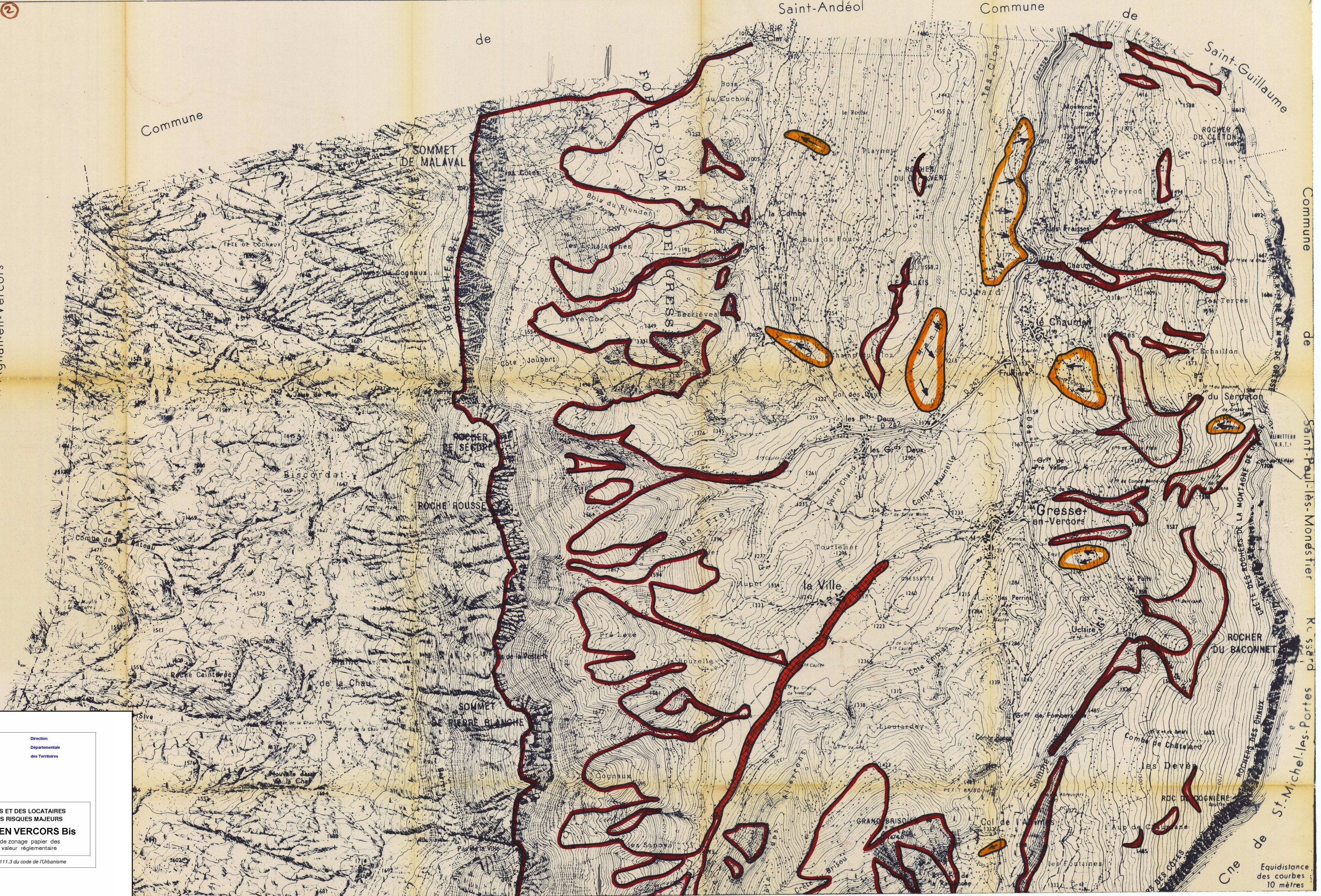


Risques Naturels (Planche 2)
GRESSE EN VERCORS

Saint-Agnan-en-Vercors

Vu pour être annexé à un arrêté en date de ce jour, Grenoble, le 23 JUN 1972. Pour le Préfet, Le Chef de Bureau délégué.




 Direction
Départementale
des Territoires

 PRÉFET DE L'ISÈRE

INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS
COMMUNE DE GRESSE EN VERCORS Bis
 Avertissement : seuls les plans de zonage papier des documents approuvés ont une valeur réglementaire
 Carte réalisée en application de l'article R.111.3 du code de l'Urbanisme

Equidistance des courbes 10 mètres